



La participation citoyenne

Les conditions critiques

Un changement accéléré

- Des transformations sociales et économiques
- Une crise des finances publiques
- La décentralisation comme solution
- Mandats locaux plus lourds et moyens limités
- Décentralisation = Démocratie ?
- Gérance de services et d'infrastructures ?
- Gouvernance politique partagée ?



Développer la communauté

- Reconnaître et renforcer la capacité d'agir de la communauté
- Favoriser la participation citoyenne
- Susciter des partenariats à l'intérieur de lieux de concertation
- Créer un climat propice à l'action et la recherche de solutions alternatives

Les points forts des élus

- Vue d'ensemble
- Accès plus facile à l'information
- Plus de temps
- Crédibilité acquise par une élection
- Support d'une administration
- Appui d'un parti politique



Les points forts des citoyens

- Connaissance du milieu ou expertise d'usage
- Expertise professionnelle parfois
- Mémoire des décisions qui les concernent
- Énergie
- Capacité de se concentrer sur un sujet
- Pas concernés par une échéance électorale



L'apport de l'élu

- Accepter au départ les tensions inévitables
- Réunir les conditions d'un véritable débat
- Créer les conditions de la participation
- Faciliter la mise en commun des opinions
- Donner de la place à une vraie décision
- Distinguer l'essentiel de l'accessoire
- Travailler à l'émergence de consensus

Les préalables à la participation

- L'information de départ ou donner accès à de l'information factuelle (et non propagande ou publicité)
- La sensibilisation ou éveiller les citoyens à des enjeux ou des problèmes importants pour contrer l'indifférence



Les démarches de participation

- L'appel des idées
- La solution de problèmes
- La rétroaction
- La consultation publique
- La résolution de conflits
- La concertation
- La délégation

Les démarches subséquentes

- L'information sur les résultats ou qu'est-ce que tout cela a donné ?
- Le suivi d'un projet ou montrer les effets de la participation publique sur celui-ci

La consultation publique, c'est quoi?

- Pas un moyen pour « mousser » un projet
- Pas un exercice de relations publiques
- Pas un moyen de communication unilatérale
- Pas un sondage
- Pas une abdication du décideur
- Mais un mode de participation initié par lui
- Recherche d'avis pour une décision à venir

Les règles à respecter

- Un contrat loyal : accepter d'être influencé
- Une procédure claire
- Un objet qui laisse place à des choix
- Une documentation suffisante et pertinente
- Une période d'information suffisante
- De l'impartialité (personnes et attitudes)
- Une analyse des opinions et arguments

Les règles à respecter (suite)

- La publication d'un rapport assorti de recommandations et de conclusions
- La publication d'une réponse des décideurs
- Un suivi des décisions

Les attitudes à adopter

- Être à l'écoute (empathie)
- Éviter de se poser comme expert
- Ne pas émettre d'opinion sur le fond
- Éviter d'être juge et partie
- Être au service des consultés
- Éviter le « diviser pour régner »
- Agir avec rigueur et impartialité

Les éléments à considérer

- Dans quel processus la décision s'insérera-t-elle ?
- Les objets, soit sur quoi consulter
- Les objectifs visés
- Qui sont les publics consultés ?
- Quel mode de consultation ?
- Le traitement des opinions
- La diffusion du rapport
- La décision et le suivi



La pertinence et l'efficacité

- L'importance de l'impact
- L'existence de choix
- L'envergure et la complexité
- La possibilité de débats
- Le choix du moment